

ATTENTION, à compter du 20 mars 2006
CHANGEMENT D'ADRESSE
15, rue du Moulin Bailly
92272 BOIS COLOMBES Cedex
Tél (inchangé): 0825 040 000 - Fax (inchangé): 01 76 62 45 90

REFERENCES A RAPPELER

Madame

Affaire :
Suivie par l

Bois-Colombes, le 19/02/2008

Madame,

Nous faisons suite à la correspondance de Me COVIAUX, qui nous informe que vous lui avez confié la défense de vos intérêts suite à l'accident du 30.06.2007.

Vous avez chargé votre avocat d'exercer un recours amiable.

Nous attirons votre attention sur le fait, qu'en tant qu'assureur de Protection Juridique, nous avons vocation à intervenir amiablement auprès du tiers pour obtenir l'indemnisation de votre préjudice.

Aussi, nous pensons utile de vous rappeler, à ce stade, que pour bénéficier d'une prise en charge des frais et honoraires qui doivent être exposés pour vous défendre (frais d'expertise amiable ou judiciaire, frais d'huissier, honoraires d'avocat...), vous devez recueillir notre accord préalable à leur engagement.

A défaut et sauf à ce que vous puissiez justifier d'une situation d'urgence, nous ne sommes pas en mesure d'en assurer le paiement.

Dans ces conditions, soit votre avocat poursuit ses démarches, auquel cas ses honoraires restent à votre charge, soit vous nous laissez le soin de reprendre la gestion de votre dossier.

Nous vous invitons à nous faire part de vos intentions par écrit.

Si notre intervention ne permettait pas d'aboutir à un règlement amiable de votre litige, nous vous exposerons les modalités de saisine de votre avocat.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Société
SC P/O Tasec

Intermédiaire : 81000010

Litige :

Référence intermédiaire : C

Litige groupe : 710000

N° Adhésion : 1978